



PUBLIE LE 23 FEV. 2026

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-015

### Conseil municipal REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

#### TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DO N°206 À TITRE GRATUIT SUR LAQUELLE SE SITUE LE LYCÉE GABRIEL PÉRI.

**Rapporteur :** M. Léon NGANDE

**Direction et Service :** DUHE - Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie/Service des affaires foncières

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. SUDRE, M. TITOV  
M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE)  
M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX)  
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)  
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)  
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)  
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)

#### **Secrétaire de séance :** M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 40  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Service des affaires foncières

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code de l'éducation et notamment les article L 214-6 et L 214-7 ;

**Vu** le Plan local d'Urbanisme Intercommunal ;

**Vu** le plan de division ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission, Aménagement du territoire et développement urbain - Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Économie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme en date du 11 février 2026;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission, Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies en date du 10 février 2026;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie - Espaces publics - Réseaux - Environnement et développement durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité - ASVP en date du 9 février 2026;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes en date du 9 février 2026;

**Considérant** ce qui suit :

Le code de l'éducation indique que les lycées sont à la charge de la Région. Il précise qu'en cas d'accord entre les propriétaires publics des parcelles accueillant un lycée, celles-ci peuvent être transférées à la Région à titre gratuit. Suite aux investissements régionaux réalisés sur l'établissement Gabriel Péri, il est donc proposé de procéder au transfert en pleine propriété de la parcelle communale au profit de la Région

L'ancienne parcelle cadastrée section DO n°29 a été divisée en deux parcelles :

- la parcelle cadastrée section DO n°206 (assiette foncière du lycée Gabriel Péri) qui sera transféré à la Région d'Île-de-France.
- la parcelle cadastrée section DO n°207 (venelle comprise dans l'ancienne parcelle cadastrée section DO n°29 mais extérieure au lycée) qui restera propriété de la Commune.

Un accord est donc intervenu entre la Ville et la Région d'Île-de-France pour le transfert de propriété de la parcelle cadastrée section DO n°206 à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** le transfert de propriété de la parcelle cadastrée section DO n°206 à titre gratuit sur laquelle se situe le lycée Gabriel Péri.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) à signer l'acte authentique ou administratif à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 3 : DÉSIGNE** l'étude Nogent Paris Est Notaires – 78, Grande rue Charles de Gaulle 94132 Nogent-sur-Marne pour l'établissement de l'acte authentique.

**ARTICLE 4 : DIT** que les dépenses correspondantes aux frais d'actes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**41 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**6 abstentions,**

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
**M. Bernard GAUDIÈRE**

